



**PRÉFÈTE DE LA VIENNE**  
**Direction départementale de la cohésion sociale**



**DÉPARTEMENT**  
**Direction générale adjointe des solidarités**  
**Direction de l'action sociale**

**Plan départemental d'action  
pour le logement et l'hébergement  
des personnes défavorisées**

**2017 – 2021**

**Bilan 2017**

Adopté par le comité responsable en sa séance du 8 novembre 2018

## SOMMAIRE

Introduction	p. 3
La gouvernance : bilan chiffré	p. 4 à 5
Les indicateurs :	
- La situation socio-démographique	p. 7
- La situation du logement	p. 12 à 14
- La situation de l'hébergement	p. 20
- La situation de l'habitat indigne et de la précarité énergétique	p. 25
État d'avancement des actions du Plan	p. 8 à 27
Conclusion	p. 28
Glossaire	p. 29 à 31

Version	Date	Auteur	Observations
1	4/07/2018	Karine Coutin	
2	5/07/2018	Vincent Caumont	
3	27/07/2018	Vincent Caumont	Ajout des indicateurs référentiels
4	11/09/2018	Karine Coutin	Compléments actions hébergement
5	20/09/2018	Karine Coutin	Compléments après groupe d'animation
6	01/10/2018	Karine Coutin	Version projet définitive
7	08/11/2018	Karine Coutin	Adoption du comité responsable

## **INTRODUCTION**

### **Le PDALHPD 2017-2021**

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Vienne pour la période 2017-2021 a été approuvé par arrêté conjoint de la préfète et du président du Conseil Départemental de la Vienne du 29 août 2017.

### **Orientations, actions et sous-actions**

Le PDALHPD comporte 5 orientations stratégiques qui se décomposent en 15 fiches actions et 32 sous-actions.

Les axes du Plan concernent :

- la connaissance des besoins et de l'offre,
- la réponse aux situations relevant d'une problématique médico-psycho-sociale,
- l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan,
- les solutions d'hébergement existantes et à développer,
- la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

### **Pilotes**

La mise en œuvre du Plan est assurée par 7 pilotes :

- la Direction de l'action sociale du Département,
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- la Direction départementale des territoires (DDT),

- l'Agence régionale de santé – délégation départementale (ARS),
- le Fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip),
- la communauté urbaine de Grand Poitiers.

### **Secrétariat**

Le secrétariat du Plan est assuré par les services de l'État (DDCS).

### **Bilan annuel**

L'article 8 du décret 2017-1565 du 14 novembre 2017 prévoit la réalisation d'un bilan annuel du PDALHPD. Le présent document constitue le bilan pour la première année de mise en œuvre du Plan.

Après son adoption par le comité responsable du plan, le bilan est transmis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Il fait également l'objet d'une publication sur les sites des services de l'État dans la Vienne et du Département.

Bilan 2017 à télécharger sur le site des services de l'État dans la Vienne :

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Hebergement-et-logement/PDALHPD>

Bilan 2017 à télécharger sur le site du Département :

<http://www.lavienne86.fr/127-pdalhpd.htm>

## LA GOUVERNANCE

### Le comité responsable : instance de pilotage du Plan

La composition du comité responsable a été renouvelée par arrêté du 29 août 2017. Co-présidé par la préfète et le président du Conseil Départemental, le comité comprend notamment des représentants des services de l'État, des EPCI, des communes, d'associations intervenant dans le champ de l'insertion, du logement et de l'hébergement, des bailleurs publics et privés et des organismes payeurs des aides au logement.

Le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux PDALHPD a modifié la liste minimale des membres du comité responsable en ajoutant :

- un représentant des organismes agréés pour exercer les activités de maîtrise d'ouvrage, d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale,
- un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile,
- un représentant de chacune des associations d'information sur le logement, compétentes sur le périmètre du plan,
- un représentant des personnes éprouvant des difficultés, notamment en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence (art. L. 301-1 du CCH).

La composition du comité responsable est conforme aux dispositions du nouveau décret, hormis pour la représentation des personnes mentionnées à l'article L. 301-1 du CCH. En particulier, le conseil consultatif régional des personnes accueillies/accompagnées, sollicité, n'a pas de représentant pour la Vienne.

Des bilans thématiques (FSL, ASLL, Ccapex, etc.) et un bilan annuel de la mise en œuvre du plan sont présentés au comité responsable ainsi que l'évaluation des actions au fur et à mesure de leur réalisation.

### Le groupe d'animation : instance technique et d'animation du Plan

Le groupe d'animation a été reconduit dans le cadre du Plan 2017-2021 en élargissant sa composition à l'ARS. Piloté par la DDCS et la Direction de

l'action sociale du Département, sa mission est d'animer et de suivre la mise en œuvre du plan. Il est composé de représentants des bailleurs (Groupement des bailleurs sociaux de la Vienne), de l'ARS, de la DDT, du FSL, de l'Adil, de la Caf et de la MSA.

### Les instances opérationnelles de suivi :

Le groupe d'animation s'appuie sur les instances constituées en lien avec les axes du Plan et les groupes de travail issus des fiches-actions :

Instances locales et groupes de travail	Nombre de réunions en 2017
Groupe de travail « Guide de l'accompagnement en lien avec le logement » (Axe 1)	Mise en place prévue en 2018
Commission santé-social (Axe 2)	Mise en place prévue en 2018
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) (Axe 3)	13 séances de la sous-commission de Poitiers 5 séances de la sous-commission de Châtelleraut
Groupe de travail « Prévention des expulsions locatives » (Axe 3)	6 réunions techniques et d'échanges pour la mise à jour du règlement intérieur de la Ccapex
Comité des partenaires du SIAO (Axe 4)	1 réunion
Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) (Axe 5)	1 réunion de présentation de l'action
Réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (Axe 5)	Mise en place prévue en 2018

## Bilan chiffré

### COMITÉ RESPONSABLE

2017

Nombre de réunions : 1 (15/05)

Thèmes abordés :

- Présentation du projet de Plan 2017-2021
- Bilan 2016 de la mobilisation du contingent préfectoral
- Bilan 2016 de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex)
- Bilan 2016 de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL)
- Bilan 2016 du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Bilan 2016 du financement des logements locatifs sociaux (LLS) et programmation 2017

### GROUPE D'ANIMATION

2017

Nombre de réunions : 2 (27/09 et 7/12)

Thèmes abordés :

27/09 :

- Retour sur l'approbation du PDALHPD 2017-2021
- Présentation des outils de pilotage de Plan
- Présentation du travail sur la prévention des expulsions (règlement intérieur Ccapex)
- Contenu de la 1<sup>ère</sup> lettre d'actualité

7/12 :

- Décret « PDALHPD » du 14/11/2017
- Actions débutées (état d'avancement) et à venir
- Préparation du comité responsable du 14/03/2018
- La lettre d'actualité n° 2
- Communication vis-à-vis des partenaires : commission de réservation préfectorale, publics prioritaires du Plan

## L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PDALHPD

L'état d'avancement présenté est établi au 31 décembre 2017.

Il reprend l'ensemble des 15 actions du PDALHPD :

- les 2 actions de l'axe n° 1,
- les 2 actions de l'axe n° 2,
- les 5 actions de l'axe n° 3,
- les 4 actions de l'axe n° 4,
- les 2 actions de l'axe n° 5.

### Arborescence du plan d'actions



## La situation socio-démographique

Sur la période récente (2010-2015), la Vienne connaît une croissance démographique mesurée (+ 1,8 %), en deçà de la situation régionale (+ 2,9 %). La situation est cependant diverse selon les territoires. Sur la CC de Vienne et Gartempe, la CC du Civraisien en Poitou, la CC du Pays Loudunais et Grand Châtelleraut, la population stagne ou décroît. À l'inverse, la CC des Vallées du Clain et la CC du Haut-Poitou connaissent une dynamique démographique forte.

Entre 2013 et 2015, la situation sociale s'est globalement dégradée sur le département. Le taux de pauvreté est passé de 13,7 à 13,9 % entre 2014 et 2015. Le taux de chômage est passé de 12,2 à 12,9 % entre 2013 et 2015, suivant la tendance régionale.

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut-Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Source
Nombre d'habitants en 2015	39 671	26 003	27 413	41 521	24 436	84 770	191 073	434 887	5 911 482	Insee, RP 2015
Poids de la population dans la Vienne en 2015	9,1%	6,0%	6,3%	9,5%	5,6%	19,5%	43,9%	100,0%		
Évolution de la population 2010-2015	-0,7%	7,1%	-0,5%	5,6%	0,0%	0,0%	2,3%	1,8%	2,9%	
Taux de pauvreté en 2014								13,7%	13,6%	Insee, Filosofi, Taux de pauvreté au seuil de 60 %
Taux de pauvreté en 2015	ND	7,2%	ND	ND	16,2%	15,8%	ND	13,9%	13,7%	Insee, Filosofi, Taux de pauvreté au seuil de 60 %
Taux de chômage des 15-64 ans en 2013								12,2%	12,7%	Insee, RP
Taux de chômage des 15-64 ans en 2015	11,4%	8,0%	11,8%	9,7%	14,1%	14,5%	13,8%	12,9%	13,4%	Insee, RP

## AXE 1 Développer une meilleure connaissance des besoins et de l'offre existante

### Action 1 Développer l'animation et la communication sur les outils et dispositifs du Plan

#### Sous-action 1.1 (co-pilotage DDCCS et Département) :

La sous-action comprend la mise en place d'une lettre d'actualité, dont les objectifs sont de rendre compte des réalisations et enjeux en lien avec le Plan, et de valoriser le travail des partenaires et des pilotes du Plan.

Initialement prévue début 2018, la première lettre d'actualité du PDALHPD (Fil du Plan n° 1) a finalement été conçue et transmise en octobre 2017 à l'ensemble des partenaires présents lors de l'élaboration du nouveau Plan. Sa mise en ligne sur le site des services de l'État dans la Vienne, également en octobre 2017, en a élargi la diffusion. Le contenu du Fil du Plan n° 1 a été discuté et validé par le comité de rédaction formé des membres du groupe d'animation. Les articles ont porté sur l'élaboration partenariale et la validation du Plan, sa gouvernance renouvelée et le pilotage des actions. Quatre parutions annuelles sont prévues *a minima* en fonction de l'actualité sur la mise en œuvre des actions. Chaque partenaire peut suggérer des idées d'articles et les rédiger, sous couvert de validation du groupe d'animation.

#### Sous-action 1.2 (co-pilotage DDCCS et Département) :

Le lancement d'une enquête formations-informations 2017-2018 auprès des partenaires du Plan est prévu début 2018.

**Sous-action 1.3 :** La mise à jour des indicateurs du diagnostic à 360° est assurée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine. La mise à jour a été effectuée pour l'année 2016 mais à ce jour la DRDJSCS n'a pas organisé de restitution à l'attention des pilotes de PDALHPD.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Mettre en place un programme d'animation et de communication portant sur les réalisations du Plan, à destination de l'ensemble des partenaires.	Nombre de lettres d'actualité diffusées	1				
	Nombre de groupes de travail organisés	1				
2. Mettre en place et suivre la mise en œuvre d'un programme d'information-formation reposant sur la mobilisation des acteurs compétents dans les champs de l'hébergement, du logement, de la santé, de la prévention des expulsions locatives, de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.	Nombre d'informations-formations recensées					
	Nombre d'acteurs touchés					
3. Assurer un suivi statistique des thématiques du Plan.	Nombre d'indicateurs suivis selon périodicité de mise à jour (1, 2 ou 5 ans)	Mise à jour partielle				



**Action 2** Recenser les outils de l'accompagnement en lien avec le logement afin de les mobiliser de façon coordonnée et complémentaire

**Sous-action 2.1** (co-pilotage DDCCS et Département) :

Les travaux de recensement des dispositifs en vue de l'élaboration d'un guide de l'accompagnement en lien avec le logement débuteront en 2018.

**Sous-action 2.2** : (co-pilotage Département et Fonds de solidarité pour le logement (FSL)) :

Les travaux en vue de l'élaboration de la charte de l'accompagnement social lié au logement débuteront en 2019.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Dans un premier temps, formaliser dans le cadre d'un groupe dédié, un « guide de l'accompagnement en lien avec le logement » permettant de recenser les dispositifs existants et les ressources disponibles selon les territoires.	Nombre de rencontres techniques des groupes de travail (phase d'élaboration)					
2. Dans un second, réaliser une « charte de l'accompagnement social lié au logement – ASLL », document cosigné par les partenaires associés.						

## AXE 2 Améliorer la réponse aux situations relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales

### Action 3 Renforcer la collaboration entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires pour fluidifier le parcours de vie des personnes en situation de précarité

L'articulation entre précarité et santé mentale est l'une des priorités du PDALHPD 2017-2021 pour l'accès et le maintien dans le logement des publics cumulant des problématiques médico-psycho-sociales. Les 2 actions inscrites dans l'axe 2 sont pilotées par l'Agence régionale de santé (ARS). À noter que le programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins (Praps) des plus démunis était en cours de finalisation en décembre 2017. Il couvrira la période 2018 – 2022.

#### Sous-action 3.1 (pilotage ARS) :

Des travaux sur l'expérimentation de la mise en place d'une cellule pluridisciplinaire de gestion des situations individuelles complexes ont été menés en 2017. Le Conseil local de santé mentale (CLSM) de Poitiers a intégré comme l'une de ses trois priorités un projet de cellule. Un groupe de travail multi partenarial, auquel participe la DDCS, a notamment travaillé sur un pré-projet de charte de fonctionnement et de déontologie de la cellule. Le pré-projet a été validé en comité de pilotage du CLSM le 12 avril 2017.

Dans le cadre du contrat local de santé de Châtelleraut, les modalités de fonctionnement de la cellule de gestion des situations individuelles complexes ont été discutées (cadre de fonctionnement et traitement des situations). Les outils nécessaires au fonctionnement (fiche de saisine) de la cellule seront testés début 2018.

#### Sous-action 3.2 (pilotage ARS) :

Suite à l'audit réalisé en 2016, l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) a vu ses effectifs renforcés au dernier trimestre 2017 pour lui permettre d'aller vers les publics fortement précarisés et d'intervenir sur l'ensemble du territoire. L'activité et les moyens de l'EMPP seront connus lors de la remise du rapport national d'activités fin 2018.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Informer sur l'expérimentation de la mise en place des cellules pluridisciplinaires de gestion des « situations individuelles complexes », dans le cadre des initiatives territoriales existantes (CLSM de Poitiers, CLS), pour une articulation avec les instances du PDALHPD.	Bilans d'activités	Mise en place en cours				
	Fréquence de réunion de la commission santé/social	1 <sup>ere</sup> commission S2/2018				

2. Définir les conditions de mobilisation (attributions, missions, public visé) de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) en direction des personnes en situation de grande précarité.	Bilan d'activités de l'EMPP	Sortie du bilan fin 2018				
--	-----------------------------	--------------------------	--	--	--	--

#### Action 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des publics du Plan présentant des problématiques de santé

En octobre 2017, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidature pour des « Projets expérimentaux Logement d'abord ». Le dossier déposé par l'association Audacia a été retenu fin décembre 2017. L'expérimentation portera sur 3 ans et permettra d'intégrer le volet santé à des places gérées en intermédiation locative renforcée.

Au troisième trimestre 2017, la DDCS a rencontré le centre hospitalier Henri Laborit (CHHL). L'objectif de la réunion était de faire un point sur les dispositifs mobilisables pour des situations relevant de troubles psychiques ou psychiatriques, connues dans le cadre des commissions sociales du logement dont la DDCS assure le secrétariat. La convention passée entre les bailleurs du département et le CHHL en décembre 2016 est l'un des dispositifs mis en place.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Développer une réponse adaptée pour l'accompagnement des publics en situation de grande précarité cumulant des difficultés sociales et de santé.	Nombre de lits créés	0				
	Mise en œuvre de projet(s) innovant(s)	-				
2. Travailler sur l'hébergement des publics vieillissants très marginalisés, en définissant plus précisément le besoin, et étudier en conséquence la possibilité de mettre en place des dispositifs expérimentaux.	Réalisation du diagnostic	En attente du Praps				
	Nombre de personnes marginalisées vieillissantes prises en charge par les dispositifs de droit commun ou dans le cadre de dispositifs expérimentaux					

## AXE 3 Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan

### La situation du logement

Le taux d'effort net médian pour le logement des allocataires d'une aide au logement augmente progressivement dans la Vienne, passant de 17,8 % au 31/12/2014 à 18,0 % au 31/12/2016.

Le nombre de recours au titre du droit au logement opposable (Dalo), que ce soit pour un logement ou un hébergement, est resté stable en 2017 par rapport à 2016 : 68 recours pour un logement (dont 55 sur Grand Poitiers) et 6 pour un hébergement (dont 5 sur Grand Poitiers).

La tension externe sur le logement social<sup>1</sup> est relativement faible dans la Vienne (2,0 demandes pour 1 attribution en 2017). Elle est plus importante sur la CC du Haut-Poitou (3,5 demandes pour 1 attribution). Globalement, la tension est sensiblement plus forte sur les petits logements, T1 et T2 (2,6 demandes pour une attribution). Elle est très forte sur les CC de Vienne et Gartempe, du Civraisien en Poitou et du Haut-Poitou ; chacun de ces EPCI n'enregistrant pas plus de 10 attributions de T1-T2 en 2017.

Grand Châtellerauld et Grand Poitiers enregistrent le délai moyen d'attribution d'un logement social le plus important (7 mois).

Au 30 janvier 2018, les publics du PDALHPD représentaient 25,1 % de la demande de logement social sur le département. Selon les EPCI, cette part varie de 20,6 % (CC du Civraisien en Poitou) à 30,4 % (CC du Pays Loudunais). Le délai médian d'attribution d'un logement social aux publics PDALHPD est sensiblement plus important que pour l'ensemble des demandeurs de logements sociaux (4,5 contre 3,7 mois). Grand Châtellerauld enregistre l'écart le plus important (4,5 contre 3,5 mois).

Concernant les expulsions locatives, le bilan 2017 de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) relève qu'après une année 2016 qui s'inscrivait dans une hausse continue des procédures d'expulsion, l'année 2017 marque une baisse globale de l'ensemble des procédures. Seules les demandes de concours de la force publique restent stables (123 en 2016 et 2017).

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut-Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtellerauld	Grand Poitiers	Vienne	Source
Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement au 31/12/2014								17,8%	Cnaf, Fileas, indicateurs sociaux départementaux (indicateur C20)

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre de demandes actives de ménages non locataires du parc social au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1 et le nombre d'attributions de logement sociaux durant l'année n à des ménages qui n'étaient pas locataires du parc social.

Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement au 31/12/2015									17,9%	
Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement au 31/12/2016									18,0%	
Nombre de recours Dalo déposés en 2016	0	0	0	1	0	4	65	70		DDCS, bilan 2016 de la commission de médiation
Nombre de demandes reconnues prioritaires et urgentes pour un logement en 2016	0	0	0	1	0	4	42	47		
Nombre de recours Daho déposés en 2016	0	0	0	0	0	0	5	5		
Nombre de demandes reconnues prioritaires pour un hébergement en 2016	0	0	0	0	0	0	10	10		
Nombre de recours Dalo déposés en 2017	1	0	4	3	2	2	55	68		
Nombre de demandes reconnues prioritaires et urgentes pour un logement en 2017	1	0	1	3	1	2	38	46		
Nombre de recours Daho déposés en 2017	0	0	1	0	0	0	5	6		
Nombre de demandes reconnues prioritaires pour un hébergement en 2017	0	0	0	0	0	0	6	6		
Demandes actives au 1er janvier 2018 (hors mutations)	202	136	127	250	196	787	2 957	4 655		
Attributions en 2017 (hors mutations)	99	57	51	72	165	416	1 527	2 387		
Tension externe sur le logement social en 2017	2,0	2,4	2,5	3,5	1,2	1,9	1,9	2,0		

Demandes actives au 1er janvier 2018 pour les T1-T2 (hors mutations)	83	47	49	93	85	367	1 606	2 330	SNE, Tab03-15
Attributions en 2017 pour les T1-T2 (hors mutations)	9	10	5	10	38	158	656	886	SNE, Tab04_15
Tension externe sur le logement social pour les T1-T2 en 2017	9,2	4,7	9,8	9,3	2,2	2,3	2,4	2,6	
Délai moyen d'attribution d'un logement social en 2017 (en mois)	4	6	5	6	4	7	7	7	SNE, Tab04_01
Demandes actives PDALHPD au 5 juillet 2018 (hors mutations)	54	26	28	49	54	204	835	1 250	Imhoweb
Attributions PDALHPD entre 4 juillet 2017 et le 4 juillet 2018 (hors mutations)	26	21	12	18	46	110	541	774	
Tension externe sur le logement social pour les publics PDALHPD en 2017-2018	2,1	1,2	2,3	2,7	1,2	1,9	1,5	1,6	
Délai médian d'attribution d'un logement social en 2017 (en mois)	2,3	3,5	3,1	3,9	2,8	3,5	4,1	3,7	Imhoweb
Délai médian d'attribution d'un logement social aux publics PDALHPD en 2017 (en mois)	3,1	4,2	3,2	4,3	3,2	4,5	4,6	4,5	
Demandes PDALHPD actives au 30 janvier 2018	65	48	29	78	84	264	1 179	1 747	
Demandes actives au 30 janvier 2018	264	189	141	300	276	1 205	4 579	6 954	
Part des demandes relevant du PDALHPD au 30 janvier 2018	24,6%	25,4%	20,6%	26,0%	30,4%	21,9%	25,7%	25,1%	

## Action 5 Favoriser une intervention précoce et une équité de traitement auprès des ménages menacés d'expulsion

### Sous-action 5.1 (co-pilotage DDCCS et Département) :

Au second semestre 2017, les copilotes ont organisé quatre réunions d'échanges pour la mise à jour du règlement intérieur de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex). Ces temps de travaux ont réuni les services de l'État (DDCCS et sous-préfectures), du Département (DI et DAS), la Caf, la MSA, Grand Poitiers, les bailleurs sociaux, l'Adil et le FSL. Les échanges ont abouti à un projet de règlement intérieur qui sera soumis à la validation des membres de la Ccapex centrale en janvier 2018. L'objectif est l'approbation conjointe de l'État et du Département au premier trimestre 2018.

En parallèle, les membres de la Ccapex ont été renouvelés par arrêté conjoint de la préfète et du président du Conseil départemental en date du 29 décembre 2017.

### Sous-actions 5.2 et 5.3 (co-pilotage DDCCS et Département) :

Les travaux des deux sous-actions débuteront en 2018.

### Sous-action 5.4 (co-pilotage DDCCS et Département) :

Jusqu'en 2017, l'association Inersud intervenait sur Grand Poitiers dans le cadre de la prévention des expulsions locatives et sur prescription de la Ccapex. Le financement du poste d'adulte relais concerné n'ayant pas pu être renouvelé, l'année 2017 a été l'occasion d'une réflexion sur la définition de la mission et son financement. Inersud a organisé 2 réunions, le 19 juin et le 21 septembre 2017, avec la DDCCS et les co-financeurs potentiels (bailleurs sociaux, Département, ville de Poitiers). L'association a produit en octobre 2017 un projet de médiation Habitat. Ce projet n'a cependant pas abouti.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Harmoniser le fonctionnement des commissions Ccapex, avec une logique de priorisation dans l'examen des dossiers, en fonction de critères à définir.	Approbation du règlement intérieur	En cours				
2. Actualiser la charte de prévention des expulsions, en précisant notamment les outils existants et à mobiliser pour prévenir les expulsions locatives.	Approbation de la charte de prévention des expulsions					
3. Définir des moyens d'accompagnement complémentaires pour les ménages expulsés et relogés dans le patrimoine d'un même bailleur social ainsi que les multi-expulsés : IML, AVDL, Dalo, médiation interne au bailleur.						

4. Développer un dispositif de médiation pour la prévention des expulsions locatives à l'échelle départementale.		-				
--	--	---	--	--	--	--

## Action 6 Favoriser l'accès au logement social et au logement accompagné des publics du Plan

### Sous-action 6.1 (co-pilotage DDT et Grand Poitiers) :

En 2017, la DDT et Grand Poitiers ont respectivement financé 38 et 48 logements PLAI, soit un total de 86. Grand Poitiers a lancé au second semestre 2017 l'élaboration de son programme local de l'habitat (PLH). Les travaux sur le diagnostic vont permettre de mieux connaître les besoins territorialisés.

### Sous-action 6.2 (pilotage DDCS) :

Grand Poitiers et Grand Châtelleraut, EPCI concernés par la réforme des attributions, ont mis en place la conférence intercommunale du logement, respectivement en mars et octobre 2016. Grand Poitiers a réuni sa 4<sup>e</sup> Cil en juillet 2017 dans sa configuration élargie à 40 communes datant du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Grand Châtelleraut prévoit de tenir sa 3<sup>e</sup> Cil au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, dans son périmètre agrandi à 47 communes. À ces occasions, la DDCS présente les apports de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, concernant notamment les attributions en et hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

### Sous-action 6.3 (co-pilotage DDT et Grand Poitiers) :

Les retours sur l'expérimentation par Grand Poitiers d'une modulation des loyers, en lien avec Ekidom, sont prévus en 2019.

### Sous-action 6.4 (pilotage DDCS) :

Le nouveau règlement intérieur de la commission de réservation préfectorale a été validé en séance du 13 décembre 2017. Parallèlement, en raison de la vacance du poste de gestionnaire du contingent préfectoral à la DDCS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un dispositif transitoire de suivi des demandes de réservation préfectorale a été validé également le 13 décembre 2017.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Développer une offre nouvelle de logements locatifs très sociaux à bas niveau de quittance, notamment de petites typologies (T2) là où il existe des besoins et des demandes.	Nombre de PLAI financés	86				
	Nombre de logements locatifs très sociaux à bas niveau de quittance livrés ou financés, notamment dans le cadre de l'appel à projet national « PLAI adaptés »	0				



2. À moyen terme : valoriser le travail réalisé par les conférences intercommunales du logement (Cil).	Nombre de valorisations (lettre d'actualité ou présentation en comité responsable)	0				
3. Favoriser les retours d'expérience auprès des partenaires du Plan concernant la modulation des loyers dans le parc social ancien pour permettre l'accès au logement des personnes dont les ressources sont faibles ou insuffisantes.						
4. Améliorer le fonctionnement de la commission de réservation préfectorale.	Approbation du règlement intérieur	oui				

### Action 7 Mobiliser le parc privé au bénéfice des publics du Plan

#### Sous-action 7.1 (pilotage DDT-Anah) :

À compter de 2018, le recensement des bailleurs privés ayant conventionné après 2006 en zone rurale sera la priorité (impact du dispositif Cosse). Le recensement se fera sur la durée du PDALHPD.

#### Sous-action 7.2 (pilotage DDT-Anah) :

Sous-action	Indicateur	2017	2018 Evolution n-1	2019	2020	2021
1. Recenser le parc privé conventionné et engager une prise de contacts avec les propriétaires bailleurs afin d'encourager la reconduite des conventionnements.	Nombre de reconventionnement (social et très social)					
2. Développer des mesures incitatives au conventionnement très social (passage obligatoire par l' AIS).	Nombre de logements privés conventionnés (social et très social) et évolution	35 (social) - 42 (très social)				

## Action 8 Développer des solutions d'habitat à destination des jeunes

L'action 8 est co-pilotée par la DDCS et le Département.

Le développement de l'habitat des jeunes est une action également inscrite dans le Schéma départemental de l'habitat 2017-2022.

Des projets de structures adaptées à l'accueil des jeunes publics sont en cours sur les territoires.

- **Châtelleraut** : La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, s'appuyant sur la maîtrise d'œuvre du bailleur social Habitat de la Vienne, a décidé de rénover deux ensembles immobiliers en centre-ville pour créer un foyer de jeunes travailleurs-résidence habitat jeunes (RHJ). Le site principal « Place de Belgique » offrira 30 places et le second « Rue Gaudeau-Lerpinière » pourra accueillir 12 locataires. Suite à l'appel à projet lancé par l'État (DDCS) en 2016, la candidature de la Maison Pour Tous-centre socioculturel de Châteauneuf a été retenue pour la gestion du foyer. Les travaux, débutés en avril 2017, devraient être effectués en 24 mois.
- **Communauté de communes Vienne et Gartempe** : Sur **Montmorillon**, les projets à l'étude concernent la création d'une micro-résidence habitat jeunes (RHJ) de 12 ou 13 logements (site Jean Moulin – propriété d'Ekidom), et la réhabilitation de la RHJ Solférino par le bailleur social Habitat de la Vienne. Sur **L'Isle-Jourdain**, les 13 logements de la RHJ La Closeraie étant sous-occupés, un redéploiement de places est envisagé par déconventionnement. À **Lussac-les-Châteaux**, la commune a pour projet le rachat de la « maison sans toit » qui permettrait la création d'une RHJ de 10 logements. Enfin, à **Saint-Savin**, l'hypothèse privilégiée consiste en la captation de logements dans le parc locatif existant, public et privé.
- **Poitiers** : Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain des Couronneries, le foyer de jeunes travailleurs Kennedy va être déconstruit/reconstruit sur 4 ans. La capacité d'accueil passera alors de 170 à 100 logements.
- **Communauté de communes du Pays Loudunais** : L'étude réalisée par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes en 2016, à la demande des services de l'État (DDT, sous-préfecture de Châtelleraut), estime les besoins entre 26 et 36 places pour l'habitat des jeunes. Le rapport de cette étude a été finalisé en avril 2017, avec le principe d'une résidence centrale de 22 places à Loudun et deux micro-résidences de 7 places chacune, localisées à Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers. La faisabilité du projet est à l'étude.

Sous-action	Indicateur	Territoires	2017	2018	2019	2020	2021
1. Poursuivre et adapter l'équipement du territoire en résidences habitat jeunes (Poitiers, Châtelleraut, Montmorillon, Loudun).	Nombre de places en résidences habitat jeunes par territoire	Poitiers	389 <sup>2</sup>				
		Châtelleraut	0				
		Montmorillon	34 <sup>3</sup>				
		Loudun	0				

<sup>2</sup> Dont 219 places Le Local RHJ et 170 places FJT Kennedy

<sup>3</sup> Dont 17 places MJC Claude Nougaro à Montmorillon et 17 places La Closeraie à L'Isle-Jourdain

## Action 9 Développer des solutions d'accompagnement et d'habitat adapté aux besoins des gens du voyage souhaitant se sédentariser

La démarche de révision du schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage de la Vienne a été engagée le 13 décembre 2016. Cinq comités de pilotage, 2 commissions consultatives, et une quinzaine de réunions des cinq groupes de travail ont été organisés en 2017. L'approbation conjointe par la préfète et le président du Conseil Départemental est attendue pour fin 2018.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Lien avec le schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage (SDGV).	Cf. indicateurs de suivi du SDGV					

## AXE 4 Développer des solutions d'hébergement ou adapter les solutions existantes aux besoins

### La situation de l'hébergement

En matière d'hébergement, les principaux constats que l'on peut faire dans la Vienne sont les suivants :

- une diminution des personnes vivant dans la rue entre 2015 et 2016 (- 6 %),
- un nombre stable de personnes et ménages différents sollicitant le 115 pour un hébergement entre 2015 et 2016 (environ 2 850-2 900),
- une augmentation des demandeurs d'asile entre 2016 et 2017 (+ 10 %),
- une diminution des capacités de l'hébergement généraliste entre 2015 et 2016 (- 8 %).

	Vienne	Source
Personnes vivant dans la rue en 2015	1 567	SIAO, Diagnostic 360°
Personnes vivant dans la rue en 2016	1 479	SIAO, Diagnostic 360°
Personnes et ménages différents ayant sollicité le 115 pour un hébergement en 2015	2 893	DRDJSCS, tableau AHI, Diagnostic 360°
Personnes et ménages différents ayant sollicité le 115 pour un hébergement en 2016	2 846	DRDJSCS, tableau AHI, Diagnostic 360°
Nombre de demandeurs d'asile en 2016	447	Ofpra, Diagnostic 360°
Nombre de demandeurs d'asile en 2017	492	Ofpra, Diagnostic 360°
Capacité de l'hébergement généraliste en 2015	383	DRDJSCS, tableau AHI, Diagnostic 360°
Capacité de l'hébergement généraliste en 2016	352	DRDJSCS, tableau AHI, Diagnostic 360°
Taux de personnes ayant eu au moins une réponse positive (= attribution) par le volet insertion du SIAO en 2016	30,1%	SIAO, Diagnostic 360°

## Action 10 Améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des sortants de prison

L'action 10 est pilotée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip).

Un projet d'intervention du SIAO sur les sites du centre pénitentiaire de Vivonne et le quartier des peines aménagées (QPA) de Poitiers, proposé par le Spip à son administration, n'a pas été retenu en mai 2017. Toutefois, l'ouverture d'un service Accès au logement au sein du QPA de Poitiers est discutée.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Travailler sur un dispositif de préparation à la sortie des personnes détenues en mobilisant l'ensemble des acteurs du droit commun.	Transmission à la DDCS de la convention de partenariat avec le SIAO	<i>sans objet</i>				
	Nombre de participants aux ateliers collectifs	<i>sans objet</i>				
	Nombre de sortants de prison orientés par le SIAO	<i>sans objet</i>				

## Action 11 Développer des réponses complémentaires en hébergement en dehors de Poitiers

### Sous-action 11.1 (pilotage DDCCS) :

Un effort a été réalisé pour que des propositions d'hébergement puissent être faites en dehors de Poitiers avec la création de 4 places mobiles sur tout le département. Par ailleurs, 2 places d'hébergement d'urgence sur Montmorillon et 2 sur Châtelleraut ont été ouvertes. Le maillage territorial a également été renforcé par l'ouverture de logements en aide au logement temporaire (ALT) sur Châtelleraut et Loudun, ainsi qu'en intermédiation locative (IML) sur Châtelleraut.

### Sous-action 11.2 (pilotage DDCCS) :

La mobilisation de logements pour héberger en urgence, plus particulièrement sur les territoires ruraux, notamment les personnes victimes de violences, pourrait constituer une alternative à la mise à l'abri à l'hôtel, à condition d'avoir des procédures facilitant l'ouverture et la clôture des baux. Cette piste d'action devra être approfondie avec les gestionnaires de l'urgence, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, soliha, etc.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Renforcer le maillage du territoire en places d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion hors Poitiers.	Nombre de places en hébergement offertes hors Poitiers	85 <sup>4</sup>				
2. Faciliter l'accès au logement, en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, l'agence immobilière sociale, pour le secteur rural en cas de situation d'urgence	Nombre de conventions partenariales signées	0				

<sup>4</sup> Dont 75 places sur l'arrondissement de Châtelleraut, 6 places sur l'arrondissement de Montmorillon et 4 places mobiles sur le département.

## Action 12 Améliorer l'accueil et la prise en charge des publics marginalisés et des sans abri

### Sous-action 12.1 (pilotage DDCCS) :

La réflexion engagée sur une structure spécifique pour l'accueil inconditionnel de publics fortement marginalisé a abouti à la concrétisation du projet « Un chez-soi d'abord » porté par Audacia. Le projet a effectivement débuté entre novembre et décembre 2017.

### Sous-action 12.2 (pilotage DDCCS) :

Les aléas immobiliers des principaux partenaires gestionnaires d'accueil de jour ont pesé sur l'avancement de cette sous-action. Le Secours Catholique recherchait en 2017 un nouveau site et la Croix-Rouge a porté une réflexion sur une action intitulée « point d'eau-point chaud », dont la concrétisation interviendra en 2018.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Engager la réflexion sur une structure spécifique pour l'accueil inconditionnel de publics fortement marginalisés.	Montage et évaluation du projet	Montage à l'automne				
	Nombre de personnes intégrées et suivies					
2. Renforcer la coordination et l'organisation de l'offre en accueil de jour et hébergement d'urgence, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil.	Nombre de réunions avec les acteurs concernés	-				

**Action 13** Améliorer la réponse aux situations de violences intrafamiliales, et notamment des femmes victimes de violences conjugales

L'action est pilotée par la DDCS-Déléguee départementale aux droits de femmes et à l'égalité.

Sous-action	Indicateur	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
			évolution n-1	évolution n-1	évolution n-1	évolution n-1	évolution n-1	évolution n-1				
1. Réfléchir à des réponses alternatives à l'hôtel, associant la mise à l'abri et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.	Nombre total de nuitées à l'hôtel pour les victimes de violences intrafamiliales	2747	3690	34%								
	Nombre d'évictions du conjoint violent <sup>5</sup>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	-								

<sup>5</sup> Dans le cadre du protocole concernant la prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales dans le cadre des procédures judiciaires, cosigné le 28 mars 2014 par la préfète, le président du tribunal de grande instance, le président du tribunal d'instance, l'ADSEA, Audacia, le SIAO, le centre hospitalier Henri Laborit et le CCAS de Châtelleraut.



## AXE 5 Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

### La situation de l'habitat indigne et de la précarité énergétique

En 2013, un peu plus de 6 % du parc de logements de la Vienne était constitué de logements privés potentiellement indignes.

En 2017, le FSL a aidé 1 451 ménages pour le règlement de dépenses d'énergie et d'eau. 35 % de ces ménages résidaient sur Grand Poitiers et 28 % sur Grand Châtelleraut.

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut-Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Source
Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) en 2013		422	1 373	900	1 079			11 162	143 062	S2IH Dreal Nouvelle-Aquitaine, d'après Filocom Anah 2013
Part des logements PPPI dans le parc des RP en 2013		4,4%	11,5%	5,7%	10,6%			6,3%	5,9%	S2IH Dreal Nouvelle-Aquitaine, d'après Filocom Anah 2013
Population concernée en 2013		808	2 612	1 817	2 091			20 746	277 692	S2IH Dreal Nouvelle-Aquitaine, d'après Filocom Anah 2013
Part de la population concernée par le PPPI dans le parc des RP en 2013		3,3%			8,8%			4,9%	4,8%	S2IH Dreal Nouvelle-Aquitaine, d'après Filocom Anah 2013
Ménages aidés énergie-eau par le FSL en 2017	174	55	128	98	83	402	508	1 451		Bilan FSL

Les données PPPI 2013 étant fournies à l'échelle des anciens EPCI, les indicateurs pour certains EPCI reconfigurés au 1er janvier 2017 n'ont pas pu être récupérés.

**Action 14** Faciliter la compréhension des dispositifs et la connaissance mutuelle des acteurs afin d'améliorer les circuits de repérage et de signalement

Les sous-actions 14.1 et 14.2 sont co-pilotées par la DDT et le Département.

La constitution d'un réseau départemental des acteurs et le recensement des dispositifs existants sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique débuteront en 2018.

La sous-action 14.3 est pilotée par la Délégation départementale de la Vienne de l'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

**Sous-action 14.3 :** L'objectif de concevoir un guide sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne a été présenté aux membres du PDLHI en décembre 2017. Les travaux entamés précédemment seront relancés courant 2018.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Constituer un réseau départemental des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.	Installation du réseau					
	Le cas échéant, nombre de réunions du réseau					
2. Recenser les dispositifs existants et concevoir un guide sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique.	Réalisation effective d'un guide, régulièrement actualisé sur Internet					
3. Recenser les dispositifs existants et concevoir un guide sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne.	Réalisation effective d'un guide, régulièrement actualisé sur Internet					

**Action 15** Développer des aides complémentaires pour la résorption de l'habitat indigne et/ou énergivore afin de solutionner les cas complexes

La sous-action 15.1 est co-pilotée par le Département, la DDT et les EPCI. La sous-action 15.2 est co-pilotée par le Département et la DDT. Les travaux concernant l'action 15 débuteront en 2018.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Institutionnaliser la contractualisation avec chacun des EPCI compétents en matière d'habitat autour de ces aides, dans une logique de ciblage des situations critiques.	Nombre de propriétaires aidés par l'Anah au titre de la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé					
2. Travailler sur le relogement des ménages comme alternative à la réhabilitation (cf. ménages vivant dans un grand logement très dégradé dont la rénovation aurait un coût trop important).						

## CONCLUSION

Fin 2017, au regard des 4 mois écoulés depuis l'approbation du Plan, l'état d'avancement des 32 sous-actions est satisfaisant. En effet, près de la moitié du plan d'action est d'ores et déjà engagée (44 %). Si l'on se concentre sur les 18 sous-actions dont le début de mise en œuvre était attendu en 2017, on atteint 78 % d'engagement, avec 14 sous-actions effectivement lancées, dont 2 finalisées (lettre d'actualité du Plan et nouveau règlement intérieur de la commission de réservation préfectorale). Les mises en œuvre ont concerné 4 axes. L'axe concernant la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne sera abordé en 2018. Les retards de mise en place de certaines sous-actions s'expliquent essentiellement par un manque de moyens pour supporter les projets (ex. Interventions du SIAO à destination des personnes détenues) et les délais d'élaboration des documents cadres qui conditionnent la mise en œuvre des actions (ex. SDGV, Praps et mise en place de la commission santé-social).

En 2018, 12 sous-actions débiteront. La quasi-totalité du PDALHPD sera alors engagée puisque seules 2 sous-actions sont attendues à partir de 2019 (retours d'expérience sur la modulation des loyers dans le parc social et charte de l'ASLL).

AXES	Nombre de sous-actions	Sous-actions engagées fin 2017	Part	Sous-actions finalisées	Part
1 Développer une meilleure connaissance des besoins et de l'offre existante	5 sous-actions (3 après 2017)	2	40 %	1	20 %
2 Améliorer la réponse aux situations relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales	4 sous-actions (1 après 2017)	3	75 %	0	0 %
3 Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan	12 sous-actions (5 après 2017)	4	33 %	1	8 %
4 Développer des solutions d'hébergement ou adapter les solutions existantes aux besoins	6 sous-actions	5	83 %	0	0 %
5 Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	5 sous-actions après 2017	0	0 %	0	0 %
<b>Total Plan</b>	<b>32 sous-actions (14 après 2017)</b>	<b>14</b>	<b>44 %</b>	<b>2</b>	<b>6 %</b>

## GLOSSAIRE

- **ADIL** : Agence départementale pour l'information sur le logement
- **AHI** : Accueil, hébergement et insertion
- **ALT** : Aide au logement temporaire
- **ANAH** : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
- **ARS** : Agence régionale de santé
- **ASLL** : Accompagnement social lié au logement
- **AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement
- **CAF** : Caisse d'allocations familiales
- **CCAPEX** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- **CCH** : Code de la construction et de l'habitation
- **CHHL** : Centre hospitalier Henri Laborit
- **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CIL** : Conférence intercommunale du logement
- **CLS** : Contrat local de santé
- **CLSM** : Conseil local de santé mentale
- **CRHH** : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- **DALO** : Droit au logement opposable
- **DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale

- **DDT** : Direction départementale des territoires
- **DRDJSCS** : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **EMPP** : Équipe mobile psychiatrie précarité
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **FILOCOM** : Fichier des logements par communes
- **FILOSOFI** : Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Insee)
- **FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- **FSL** : Fonds de solidarité pour le logement
- **IML** : Intermédiation locative
- **LLS** : Logement locatif social
- **MJC** : Maison des jeunes et de la culture
- **MSA** : Mutualité sociale agricole
- **OFPRA** : Office français de protection des réfugiés et apatrides
- **PDALHPD** : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- **PDLHI** : Pôle département de lutte contre l'habitat indigne
- **PLAI** : Prêt locatif aidé d'insertion
- **PLH** : Programme local de l'habitat
- **PPPI** : Parc privé potentiellement indigne
- **PRAPS** : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

- **QPA :** Quartier des peines aménagées
- **QPV :** Quartier prioritaire de la politique de la ville
- **RHJ :** Résidence habitat jeunes
- **SDGV :** Schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage
- **SIAO :** Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- **SNE :** Système national d'enregistrement
- **SPIP :** Service pénitentiaire d'insertion et de probation